

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE DE RECHERCHE EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Centre national de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle- CRASC Oran lance l'ouverture du concours de recrutement dans les grades suivants :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Filière	Spécialité	Nombre de Postes	Nombre de Postes ouverts	Structure d'affectation
Maitre de recherche « B »	Sur titres	Les titulaires du diplôme de doctorat en sciences ou d'un diplôme reconnu équivalent.	Traduction en français	De et vers le français	03	12	Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle- CRASC
			Anthropologie	Toutes les spécialités	02		
			Sociologie	Sociologie de l'éducation	01		
			Sociologie	Sociologie du travail	01		
			Sociologie	Sociologie urbaine	02		
			Histoire	Toutes les spécialités	01		
			Géographie	Toutes les spécialités	01		
			sciences politique	Toutes les spécialités	01		

Le Dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une copie du titre ou du diplôme exigé;
- une fiche de renseignements, dûment remplie par le candidat.

Les candidats définitivement admis seront, préalablement, à leur nomination dans les grades et emplois postulés, invités à compléter leurs dossiers administratifs par l'ensemble des autres documents dont notamment:

- copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national, certifiée conforme à l'original par l'institution ou l'administration organisatrice du concours ;
- extrait du casier judiciaire, en cours de validité ;
- extrait de l'acte de naissance n° 13 ;
- certificats médicaux ;
- deux (02) photos d'identité ;
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat, dans la spécialité. Celle-ci doivent être dûment visés par l'organe de sécurité, pour l'expérience acquise dans le secteur privé ;
- une attestation justifiant la période de travail effectué par le candidat dans le cadre du dispositif professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé, le cas échéant ;

- tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieure au niveau du diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant ;
- tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant ;
- une fiche familiale, pour les candidats mariés.

- **Critères de sélection :**

- Les candidats aux concours sur titre sont évalués et sélectionnés sur base des critères suivants :

1- Adéquation du profil de la formation du candidat avec les exigences du grade postulé (0 à 2 points) :

- a- Conformité de la spécialité du diplôme avec les exigences du grade postulé (0 à 2 points) :

Les spécialités des candidats sont classées selon l'ordre de priorité par le centre, toutes les spécialités **2 points**.

- b- Mention du diplôme **(0-3 points)**.

- Mention « très bien » « très honorable » : **3 points**
- Mention « bien » « honorable » : **2 points**
- **2- Formation complémentaire au diplôme exigé dans la même spécialité (0 à 5 points)**
- 1 ère inscription en doctorat : **2 points**
- 2 ème inscription en doctorat : **3 points**
- 3 ème inscription en doctorat : **5 points**

3- Travaux et études réalisés par le candidat dans sa spécialité (0 à 2 points)

- **Publications des communications internationales :**
- 0.5 point par publication ou communication dans la limite de deux **(02) points** :
- **Publications des communications nationales :**
- 0.25 point par publication ou communication dans la limite d'un **(01) point** :

4- Expérience professionnelle acquise par le candidat (0 à 4 points) :

- 0.5 point par année d'enseignement effectué, après l'obtention du diplôme exigé pour l'accès au grade postulé, dans la limite de quatre (4) points.
- 0.25 point par année d'enseignement effectué, après l'obtention du diplôme exigé pour l'accès au grade postulé, dans la limite de quatre (4) points.

5- Entretien avec le jury de sélection (0 à 4 points) :

- Esprit d'analyse de synthèse : **1 point**
- Clarté et lisibilité du discours : **1 point**
- Capacité à communiquer : **1 point**
- Aptitude scientifiques particulières : **1 point**

Les voies de recours pour les candidats non retenus :

Les candidats non retenus pour participer aux concours peuvent introduire en recours devant l'autorité ayant pouvoir de nomination qui doit statuer sur ledit recours et répondre aux intéressés aux moins cinq (05) jours avant la date déroulement du concours

- L'absence du candidat à l'entretien est éliminatoire du concours.
- Le départage des candidats déclarés ex-aequo lors de la proclamation des résultats du concours sur titre, s'effectue se on l'ordre de priorité suivant :
- les ayants droit de chahid (fils ou fille de chahid)
- les catégories aux besoins spécifiques (handicapés pouvant exercer les tâches inhérentes au grade postulé)
- l'âge du candidat (priorité au plus âgé)
- la situation familiale du candidat (marié, enfants, soutien de famille, célibataire).

Délais des inscriptions et dépôt des dossiers :

- La date limite de dépôt de dossiers est de quinze **(15) jours ouvrables** à partir de la première parution du présent avis dans la presse.
- L'entretien avec le jury pour les candidats retenus se déroulera au niveau du siège du CRASC.

**Les Dossiers De Candidature Doivent être
Déposés ou Envoyés contre délivrance d'un récépissé de dépôt
Centre de Recherche Scientifique et Technique en Anthropologie Sociale et culturelle
TECHNOPOLE USTO – BIR EL DJIR – Oran
BP 1955 M'naouer - Oran**

Important :

- **Tout dossier incomplet ou arrivé hors délais d'inscription ne sera pas pris en considération.**